

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

6 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 1ER DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RINUVELLAMENTU DI I RAPRISENTENTI DI A  
CULLETTIVITÀ DI CORSICA À L'ISTANZE DI  
L'UNIVERSITÀ DI CORSICA PASQUALE PAOLI**

**RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DE LA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE AU SEIN DES INSTANCES DE  
L'UNIVERSITÉ DE CORSE PASQUALE PAOLI**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**Objet : Renouvellement des représentants de la Collectivité de Corse au sein des instances de l'Université de Corse Pasquale PAOLI**

Notre Collectivité a été saisie par l'Université de Corse Pasquale PAOLI en date du 17 octobre dans le cadre du renouvellement de certaines de ses instances en janvier 2024.

Aussi, il vous est demandé de procéder aux désignations des représentants au sein des instances suivantes, conformément aux dispositions du code de l'éducation, notamment des articles L. 712-3 et D. 719-46 :

**Conseil d'administration** : 2 représentants - une femme et un homme ainsi qu'une suppléante et un suppléant.

**Commission de la formation et la vie universitaire** : un représentant une femme titulaire et sa suppléante.

**Commission de recherche** : un représentant une femme titulaire et sa suppléante.

Il vous est également rappelé les dispositions des Articles D. 719-45 et D. 719-47, à savoir qu'un même élu ne peut siéger dans plus d'une de ces trois instances, et qu'il ne peut dispenser des cours ou travailler au sein de l'Université de Corse, et, avoir la qualité d'étudiant.

Enfin, il convient de désigner également **un représentant au sein du Conseil d'Institut de l'INSPE de Corse.**

Je vous prie de bien vouloir délibérer.